

Je suis en faveur de la motion et de la proposition d'amendement. A l'instar du député de York-Scarborough (M. McCrossan), je suis en conflit d'intérêts, ce que je m'empresse d'expliquer. Sa circonscription compte quelque 270 000 habitants, la mienne en compte 120 000. Dans York-Scarborough, environ 54 p. 100 des gens ont une autre langue que l'anglais comme langue maternelle. Dans la circonscription d'Edmonton—Strathcona, à peu près 62 p. 100 des gens ne sont pas d'origine française ou britannique. Ces gens ne sont pas tous des immigrants de la première génération, mais beaucoup le sont.

Je voudrais préciser d'emblée qu'au lieu d'enlever des emplois, l'immigration en crée. On m'a rappelé que le taux de chômage à York-Scarborough est de 3 p. 100 ou moins actuellement. C'est la même chose à Mississauga. Et ces deux régions, qui ont le plus faible taux de chômage, comptent malgré cela la plus forte immigration du pays.

Il semble donc établi, à l'évidence, que les nouveaux arrivants créent des emplois au lieu d'en enlever. On se souviendra que le même phénomène s'est avéré à Edmonton lorsque cette ville était en pleine expansion. Plus il arrivait de gens, plus il se créait d'emplois et moins il y avait de chômage. C'est pour cette raison que nous relevons maintenant le niveau de l'immigration au Canada. Nous savons que les immigrants créent des emplois dans les services, la construction résidentielle, les écoles et toutes les activités qui sont le fait d'une économie saine. Ils renforcent également la nature multiculturelle du Canada. L'immigration et le multiculturalisme représentent la solution à bon nombre de nos problèmes, mais ils ne nous en posent aucun. On fera passer de 48 000 à 55 000 la catégorie des «indépendants» y compris les personnes à charge. Je suis content de voir que cet objectif a été relevé pour cette année et le sera au cours des années à venir.

Le gouvernement fait confiance à l'immigration en général et à l'arrivée de nouveaux arrivants. Notre taux de natalité se situe entre 1,4 et 1,6 p. 100 actuellement. Il saute aux yeux que si nous ne faisons rien pour contrer cette tendance, seule l'immigration nous permettra de financer plus tard les pensions des députés de Simcoe-Nord (M. Lewis), de York-Scarborough (M. McCrossan), de leurs collègues et des citoyens en général.

Je souscris donc de tout coeur à cette motion. Certains conseillers en immigration ont beaucoup de conscience professionnelle, mais pas tous. Nous voulons, aujourd'hui, en toute impartialité, nous attaquer aux moins scrupuleux qui usent de pratiques condamnées par le commun des mortels. Il est particulièrement regrettable que ces gens exercent leur activité aux dépens de gens souvent vulnérables en raison de barrières linguistiques, ou de problèmes économiques propres aux nouveaux arrivants, ou encore de la crainte de ce que les autorités de leur pays pourraient faire à leur famille. Monsieur le Président, vous n'ignorez pas ce que ces consultants ont fait en Turquie et au Portugal. Ils ont souvent commis des actes à l'extérieur du Canada qui ont influé sur l'attitude de bien des Canadiens à l'endroit des immigrants. Nous le déplorons tous

L'Ajournement

et c'est sans aucun doute l'une des raisons qui motivent notre intervention aujourd'hui.

Un bon moyen de freiner les activités de ces consultants peu scrupuleux serait d'assurer des services si facilement accessibles aux futurs immigrants et si complets que personne ne songerait à s'adresser à un consultant. A Edmonton, on a connu certains problèmes en raison des files d'attente et parfois de mauvais traitements infligés à des personnes. Beaucoup d'agents d'immigration d'Edmonton sont au-dessus de tout reproche. Ils font montre de sympathie et comprennent les pressions auxquelles sont soumises les personnes qu'ils voient. Nous désirons rendre les services plus accessibles.

Je propose, monsieur le Président, que l'on mette la question aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): La question est la suivante. M. Prud'homme, appuyé par M. Cassidy, propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter» et en les remplaçant par «le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration soit autorisé à étudier l'opportunité que le gouvernement présente».

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Prud'homme est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion principale modifiée:

Que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration soit autorisé à étudier l'opportunité que le gouvernement présente une mesure législative dans le but de réglementer la consultation privée en matière d'immigration afin de protéger les immigrants éventuels sans méfiance qui consultent des experts-conseils du secteur privé qui ne sont régis par aucune réglementation codifiée.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée de M. Pennock est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est déclaré d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE—L'URSS—LA SITUATION DE LA FAMILLE IOFFE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, en réponse à la question que j'ai posée le 20 janvier 1987 au sujet du D' Ioffe, un refuznik, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) répondait entre autre, et je cite «c'est précisément dans des cas particuliers de ce genre que nous pouvons nous rendre compte de la véritable intention de l'Union soviétique en ce qui concerne ses citoyens qui veulent venir vivre dans un pays libre».